



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 30 Janvier 2013, à 19h, au 1281 ch. Lac-Supérieur, Lac-Supérieur.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Berthe Bélanger
Madame Danielle St-Laurent

Sont aussi présents : Monsieur Jean-Marc Boivin, substitut Lac-Supérieur
Monsieur Denis Désautels, substitut Val-des-Lacs
Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2. R.164-01-2013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 29 Novembre 2012
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Entente de règlement avec le groupe AGA pour le remboursement des honoraires
6. Mandat de signature addenda numéro-1- Entente MRC (secteur Lac Verdure)
7. Nomination de L'UMQ à titre de mandataire pour le dossier de l'assurance collective de la régie
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.
R.165-01-2013
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Novembre 2012, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 Novembre 2012, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

4.
R.166-01-2013
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 30 Novembre 2012 au 30 Janvier 2013 totalise \$ 64,523.46 et se détaille comme suit :

Chèques (au 30 Janvier 2013	\$	10,199.79
Paiements directs (au 31 Décembre 2012)	\$	29,516.89
Salaires et remises gouvernementales (au 31 Décembre 2012)	\$	24,806.78

Total : \$ 64,523.46

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent


D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 176 à # 192 pour un montant de \$ 10,199.79, les paiements directs pour un montant de \$ 29,516.89 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 24,806.78 pour un total de \$ 64,523.46.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

5.
R.167-01-2013
ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE AGA POUR LE
REMBOURSEMENT DES HONORAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a négocié au nom des municipalités et des régies intermunicipales une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la régie;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement a été conclue le 26 Octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la régie a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

D'ACCEPTER l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

6.
R.168-01-2013
MANDAT DE SIGNATURE ADDENDA NUMERO-1- ENTENTE MRC (SECTEUR LAC
VERDURE)

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une entente entrée en vigueur pour la période débutant le premier juillet deux mille douze (01-07-2012) et se terminant le trente-et-un décembre deux mille quatorze (31-12-2014);

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'article 3.3 de l'annexe B afin de le rendre conforme à la réalité;

Il est proposé par Mme. Danielle St-Laurent

D'AUTORISER M. Pierre Poirier, président et M. Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier à signer pour la régie l'addenda numero-1- modifiant l'article 3.3 de l'annexe B de l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles entre la régie intermunicipale des Trois-Lacs, la MRC des Laurentides.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7.
R.169-01-2013
NOMINATION DE L'UMQ À TITRE DE MANDATAIRE POUR LE DOSSIER DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre dernier, l'UMQ a octroyé au groupe Mallette Actuaire inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des Trois-Lacs fait partie de ce regroupement ;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur ;

Il est proposé par Mme. Berthe Bélanger

QUE la régie intermunicipale des Trois-Lacs mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.


Adoptée

8.
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

9.
R.170-01-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme. Berthe Bélanger de lever la présente séance ordinaire à 19 h 14.


Pierre Poirier (Président)


Gilles Bélanger (Secr.-Très.)